

Compte - Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2008

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
BADIN Claire
PÉZENNEC Loïc
ROUYER David
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Ordre du jour :

- **Extension Ecole** : Présentation du projet par Monsieur MAURER, architecte
- **Communauté de communes** : modification des statuts
- **Lotissement** : Projet rue de Bléruais
- **Assainissement** : Etude de faisabilité sur extension rue de Penhoët
- **Assainissement** : Projet d'acquisition de terrain rue du Moulin de la Hautière pour poste de relèvement à créer
- **Comité des fêtes** : demande de subvention pour achat de bâches
- **Gouren** : Subvention 2008
- **Ecole** : Accueil des enfants lors des jours de grèves des enseignants
- **Bail de chasse**
- **Divers**

⇒ **Extension Ecole** : Présentation du projet par Monsieur MAURER, architecte

Monsieur MAURER Yves-Marie présente le projet de l'extension de l'école au conseil municipal.

⇒ **Communauté de communes** : modification des statuts

Délibération

Monsieur le Maire présente la modification des statuts approuvée par la Communauté de Communes du Pays de Saint Méen le Grand le 14 avril 2008. Cette modification concerne l'article 7 : « la composition du bureau est la suivante : un Président, plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents, librement déterminé par l'organe délibérant, ne peut excéder 30 % de l'effectif de l'organe délibérant ». Monsieur le Maire indique que cette modification doit être subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres.

Le conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Méen le Grand concernant l'article 7.

⇒ **Lotissement** : *Projet rue de Bléruais*

A revoir au prochain conseil municipal

⇒ **Assainissement** : *Etude de faisabilité sur extension rue de Penhoët*

Le projet est mis en attente. Voir pour étude de faisabilité d'un assainissement autonome.

⇒ **Assainissement** : *Projet d'acquisition de terrain rue du Moulin de la Hautière pour poste de relèvement à créer*

Le conseil demande à Monsieur le Maire de continuer la démarche d'acquisition du terrain dans le cadre d'une extension du réseau d'assainissement rue du Moulin de la Hautière.

Délibération

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité de réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif rue du Moulin de la Hautière afin de raccorder 5 maisons. L'estimation sommaire des travaux est de 30 775.00 €HT.

Le conseil Municipal décide de réaliser les travaux d'extension de réseau d'assainissement des eaux usées, demande à Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et l'Agence de l'Eau et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

⇒ **Comité des fêtes** : *demande de subvention pour achat de bâches*

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention du Comité des Fêtes pour l'acquisition de bâches. Le conseil souhaite savoir si les bâches sont ignifugées et cette demande de subvention sera revue lors d'un prochain conseil.

⇒ **Gouren** : *Subvention 2008*

Délibération

Monsieur le Maire rappelle qu'un club de Gouren fonctionne à MUEL depuis 2007 et est attaché à l'association « la Pitaudière ». Monsieur le Maire propose de verser une subvention pour cette section. Le conseil Municipal décide de verser une subvention de 320 € à la section Gouren de l'association « la Pitaudière ».

⇒ **Ecole** : *Accueil des enfants lors des jours de grèves des enseignants*

Délibération

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de l'inspection académique d'Ille et Vilaine concernant la mise en place d'un service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants. La participation de l'Etat serait de 90 € pour 1 à 15 élèves et de 90 € par tranche de 30 élèves en plus. Monsieur le Maire précise que si le conseil municipal émet un avis favorable, une convention sera établit entre la commune et l'inspection académique.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 voix pour, 1 abstention), décide de ne pas mettre en place de service minimum en cas de grève des enseignants et demande à Monsieur le Maire de communiquer cette décision à l'inspection académique.

⇒ **Bail de chasse**

Monsieur Pierrick CARRISSANT, trésorier de la société de chasse, ne prend pas part au débat et au vote.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un bail existait entre la commune et la société de chasse, ce dernier se terminant en 2005. Il convient de décider des conditions de renouvellement. Le conseil Municipal décide de renouveler le droit de chasse sur les terrains communaux à la société de chasse moyennant une redevance annuelle de 50 € et ce pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} juin 2008 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Divers

⇒ **Nom d'une nouvelle rue**

Délibération

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il serait opportun de nommer la rue du lotissement « les Korrigans ». Le Conseil Municipal décide de nommer cette rue comme suit : **rue des Korrigans** et numéroter les maisons comme indiqué sur le plan joint.

⇒ **Prairies et bois à « la Ville au Périou »**

Monsieur le Maire indique au conseil que des terrains sont à vendre à « la Ville au Périou ». Certains de ses terrains sont des prairies basses et des bois. Monsieur le maire demande au conseil si il serait opportun d'acquérir ces parcelles notamment dans un but de préservation. Le conseil demande à Monsieur le Maire de contacter les propriétaires en vue d'une possible acquisition.

⇒ **Récupération des chemins ruraux**

Délibération

Monsieur le Maire fait part au conseil que de nombreux chemins ruraux, domaine privé de la commune, sont pris par des exploitants. Monsieur le Maire demande au conseil de le soutenir dans une démarche de reprise des chemins appartenant à la commune. Le Conseil Municipal (14 voix pour, une abstention) demande à Monsieur le Maire de mettre en œuvre les actions et démarches nécessaires à la reprise de ces chemins.